



Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association, le 11 février 2011

Présents : Pierre Nicolas, Tadjidine Aboudou, Sainten Patricia, Francine Demichel, Maurice Courtois, Guy Berger, Annie Couëdel, Daniel Sandoval, Sandra Tomassi, Nicole Blondeau, Ingolf Diener, , Eleni Karachontziti, Yorgos Stamelos, Victorino Floes, Gergana Dimitrova, Olivier Akakpo, Sophie Van Zinnicq Bergmann. Invité : Carlos Villegas Ivich

Procurations : Nianguiry Kante, Christian Schmitt, Rosine Marès, Bernard Schaller, Françoise Caillard, Joël Sauvain, Nelly Cristin, Florent Boum, Françoise Couëdel, Roberte Portron, Anne Courteille, Eric Courteille, Jacqueline Pourpre, Jean Couëdel, Simon Weinspach, Françoise Chiclet, Assane Diakhaté, Boris Terk, Françoise Marcenac, Guy Marcenac, Fouad M'Rah, Malou M'Rah, Sélim M'Rah, Cornelia Schöffler, Laurent Guillen, Marie-Ange Guillen, Barbara Bergese, France-Lise Couëdel, Jean Couëdel, Rodolfo Zaratiegui, Audrey Mestre, Raymonde Schaller, Jacqueline Duron, Alberto Rui, Florent Boum, Elodie Vitale.

1. La présentation du rapport moral et financier de l'année 2010 est confiée au soin de Guy Berger. À la suite de cette présentation, le rapport, mis à la disposition des membres de l'association pendant la réunion sous forme de texte imprimé, et envoyé au préalable par courriel, est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.
2. Un débat s'instaure sur la composition du Conseil d'administration. En plus de la liste des membres des élus au conseil d'administration, où Pierre Nicolas remplace Simon Weinspach, l'assemblée décide que font partie automatiquement du conseil d'administration les présidents ou leurs délégués des associations L'AMAP des différents pays. Dans un certain nombre de pays, des activités de L'AMAP ont été organisées, mais une association L'AMAP n'est pas instituée. L'assemblée décide, à l'unanimité, que le CA désignera une personne référent, afin de rassembler les données relatives aux activités et aux projets de L'AMAP dans ce pays, et de participer aux débats et aux décisions prises par le CA. Pour la Grèce, où l'association L'AMAP a dû être dissoute pour des raisons d'ordre administratif, l'assemblée propose le nom de Giorgos Stamelos, qui accepte. Pour le Sénégal, où l'association L'AMAP est en cours de constitution, ce rôle est confié à Assane Diakhaté – actuellement en mission en Mauritanie et au Sénégal pour le compte de l'UNICEF – qui sera consulté à son retour. Pour d'autres pays où la constitution d'une L'AMAP n'est pas envisagée, le CA consultera les membres de l'association concernés.
3. Le débat pose la question des associations partenaires ou associées, qu'il ne faut pas confondre avec les antennes de L'AMAP qui, par leurs objectifs, leurs statuts et leur dénominations, s'engagent à travailler en relation avec L'AMAP et dans les mêmes perspectives – tout en étant, au terme de la législation, des associations distinctes, et par là autonomes. Parmi ces associations associées, sont cités INTERCULTURA en Colombie, dont la création s'est faite indépendamment du réseau de L'AMAP mais qui souhaite travailler en relation avec nous, et le CIVD qui par ses statuts fédère des initiatives d'étudiants à Paris 8, et travaille en relation avec L'AMAP. Afin d'éviter les ambiguïtés, l'AG confie à la vice-présidente de L'AMAP, Francine Demichel, le soin de préparer une convention d'association avec ces associations.

4. Carlos Villegas Ivich invité à la séance de l'AG, présente une association franco-mexicaine qu'il a créée, et dont l'objectif est de promouvoir des actions artistiques liées aux problèmes de l'environnement, par des expositions et des événements organisés dans différents pays. Cette présentation, qui a suscité un vif intérêt, sera reprise lors d'une prochaine assemblée.

4. Pamela Celestin, présidente de L'AMAP-Haïti a fait parvenir un rapport (ci-joint) des activités depuis le séisme de l'association qui avait été créée très peu de temps avant (décembre 2009). Cette activité comprend une diffusion de la pédagogie de projet (dpp/ii) concernant environ 300 personnes, et une participation à la lutte contre l'épidémie de choléra; ces actions, ne pouvant être soutenues par L'AMAP (subvention non obtenue) ont été réalisées avec diverses associations humanitaires ayant une représentation en Haïti.

4. L'AMAP-Togo a été créée cette année. Dans une lettre, Matthieu Awonongbadje présente la pédagogie des projets comme « *une initiative qui devrait servir de moyen pour la réalisation du projet de réhabilitation de la bibliothèque de Kouvé. En fait, dit-il, nous avons voulu transformer progressivement cette bibliothèque en un centre culturel.* » Plus généralement, « *L'AMAP-Togo se veut une association intervenant dans tous les domaines de développement, à savoir : l'appui aux groupements agricoles et de pêche, la santé, l'éducation à tous les niveaux, du primaire au supérieur et la promotion culturelle.* »

Olivier Akakpo-Guétou présente l'action menée cet été à Akoumapé par le CIVD en partenariat avec L'AMAP : activités proposés aux jeunes d'Akoumapé, apport de livres pour la bibliothèque, en tenant compte des désirs exprimés par les enseignants et les anciens du *village* etc. Une salle informatique avait été réservée dans le nouveau Lycée pour y installer les 10 ordinateurs apportés. Malheureusement, il coûtait trop cher d'installer une alimentation solaire en électricité (il n'y a pas de réseau électrique local). Le CIVD avait fourni un générateur qui ne peut guère fonctionner faute de carburant. Carlos propose une mise en relation avec d'autres associations, pour proposer une action suffisamment importante pour pouvoir obtenir des subventions pour l'énergie solaire.

La réunion se termine à 22h. Plusieurs domaines de l'action de L'AMAP n'ayant pas été suffisamment présentés ou analysés, une nouvelle réunion est prévue le 22 mars. Le bureau est chargé de décider s'il s'agira ou non d'une assemblée générale extraordinaire.

Le secrétaire général

Maurice Courtois

